

### Subsides

qui paient leurs produits alimentaires le moins cher dans le monde industrialisé. Ces prix ne seraient pas aussi bas si l'agriculteur canadien n'utilisait pas des méthodes agricoles dynamiques et efficaces. Je suis persuadé que si l'industrie qui transforme nos produits agricoles était aussi efficace et dynamique, nos produits alimentaires seraient encore moins chers.

J'aimerais poser une question au ministre à propos de la Société du crédit agricole. Il a mentionné hier, je crois, que des changements étaient à prévoir au niveau des montants qui pourront être affectés à la Société. Pour le moment, celle-ci approuve très peu de prêts. Je peux dire qu'un grand nombre d'agriculteurs de ma région m'ont signalé que le montant des prêts offerts par la Société du crédit agricole était insuffisant pour ceux qui doivent refinancer leurs dettes. Le ministre aurait-il l'obligeance de commenter cela?

**M. Whelan:** Monsieur le président, les députés de Kent et de Hamilton-Ouest ont parlé des taux d'intérêt que doivent payer les agriculteurs qui contractent des prêts. Le taux d'intérêt actuel de la Société du crédit agricole est de 12.75 p. 100. C'est un taux enviable comparé à celui que doivent payer les autres secteurs de la société. C'est au début de cette année que la société a exigé le taux d'intérêt le plus élevé qu'elle ait jamais demandé, soit 13 p. 100. Mais en 1979 le taux était de 12 p. 100 et avant cela il était de 10.75 p. 100 et encore avant de 10 p. 100, et en 1959 il était de 5 p. 100. Compte tenu de la capacité de gains et de l'économie de l'industrie agricole, un taux d'intérêt de 12.75 p. 100 en 1980 n'est pas si mauvais, comparé à celui que doivent payer les producteurs des autres pays.

Je ne puis contester ce que le député de Kent a dit à propos de la nécessité d'affecter davantage de fonds à la Société du crédit agricole. Celle-ci semble avoir un besoin illimité de fonds, et j'aimerais bien que nous puissions y répondre. Mais si on regarde la somme des prêts que la Société du crédit agricole a consentie aux agriculteurs en 1980, on constate qu'elle atteint un montant global de 358 millions de dollars. En 1979, nous avons prêté \$349,262,000. Ce qui est incroyable, c'est qu'en 1979, les pertes ont été si minimes que nous pouvions à peine les mesurer. Le taux de remboursement est excellent et les pertes sont de .002 p. 100. Les chiffres seront à peu près les mêmes en 1980. Une perte d'exploitation aussi insignifiante prouve que la Société du crédit agricole réalise des bénéfices sur les prêts proprement dits.

● (1810)

J'ai été sidéré, monsieur le président, comme d'autres d'ailleurs, d'apprendre que la Société du crédit agricole payait de l'impôt sur le revenu sur ses bénéfices. C'est l'une des rares sociétés de la Couronne qui le fasse, quand il lui arrive de réaliser des bénéfices. A l'origine, la Société a été créée pour servir de prêteur de dernier recours, lorsque toutes les autres institutions de prêts avaient refusé.

Un député a évoqué les difficultés qu'éprouvent les jeunes à emprunter. Si nous songeons à l'époque où le taux d'intérêt était de 5 p. 100 et le revenu moyen d'environ le quart de ce qu'il est aujourd'hui, nous constatons que les taux d'intérêt n'ont jamais contribué à diminuer le rendement des exploitations agricoles.

Je répète ce que j'ai dit tantôt, soit que le nombre de jeunes qui se lancent dans l'agriculture de nos jours n'est pas aussi négligeable que certains voudraient nous le faire croire. J'es-

père que je disposerai plus tard au cours de la soirée de chiffres plus précis, pour montrer que beaucoup de jeunes se sont engagés dans l'agriculture au cours des dix dernières années. Le chiffre est plus élevé que l'on croit et je m'en réjouis.

Je sais que ce n'est pas aussi difficile aujourd'hui que lorsque, étant jeune homme, j'ai tenté de m'acheter une terre. Je ne pouvais compter sur les divers programmes qui existent aujourd'hui comme, par exemple, les paiements anticipés sans intérêt. Le comté de Kent et celui d'Essex, où je vis—les deux prétendent à la meilleure production vivrière qui soit—produisent, ensemble, plus de denrées alimentaires, en dollars, que certaines des provinces les plus pauvres. On y trouve la plus forte concentration d'exploitations agricoles de tous genres de toute l'Amérique du Nord, à l'exception d'une certaine région de la Californie. Quand les revenus étaient maigres, il était difficile d'emprunter, même à 5 p. 100. Maintenant que les revenus sont plus élevés et que le taux d'intérêt est à 12.5 p. 100, il n'est pas aussi difficile de s'en tirer, grâce à l'aide de la Société du crédit agricole et aux paiements anticipés sans intérêt, qui permettent d'éviter de vendre un produit quand les cours sont trop bas. Ces produits peuvent être entreposés et vendus lorsque les prix sont favorables. De nos jours, le jeune agriculteur n'est plus obligé de vendre par peur.

Le député d'Elgin, qui fut ministre de l'Agriculture, a parlé de la recherche. C'est une des raisons pour lesquelles le comté de Kent est aussi productif. Le député a indiqué qu'il avait augmenté les crédits de recherche, mais il est intéressant, monsieur le président, de jeter un coup d'œil sur les chiffres pour voir quand l'augmentation de ces crédits a été la plus substantielle. En 1976-1977, 109 millions ont été consacrés à la recherche. C'est le député de Lethbridge, je crois, qui a dit que les crédits de recherche s'élevaient cette année à 140 millions. En 1978-1979, monsieur le président, les crédits de recherche s'élevaient de 142.6 millions. En 1980-1981, ils sont de 155 millions, soit en augmentation de 13 millions. En 1977-1978, ils étaient de 117 millions contre 133 millions l'année suivante, ce qui constitue la plus forte augmentation des cinq dernières années. J'ai donc autant de raisons de me vanter que le député. J'ai contribué à l'augmentation des crédits de recherche tout autant que lui.

Nous sommes convaincus de l'importance de la recherche, monsieur le président. Il est essentiel que nous disposions de plus d'argent autant en matière de recherche que pour le crédit agricole. Nous comptons déposer un projet de loi au début de l'année prochaine qui permettra à la Société du crédit agricole de recueillir des fonds hors du secteur public quand elle le jugera nécessaire.

**M. Hargrave:** Monsieur le président, je tiens à dire tout d'abord que, depuis huit ans que je siège dans cette Chambre c'est la première fois que le ministre de l'Agriculture se trouve sur la sellette en comité plénier. Chacun saura apprécier le fait que le ministre ait été présent pendant ces deux longues journées, ainsi que ses collaborateurs qui se trouvent parmi nous et dans la galerie. Leur présence est une excellente chose et nous leur en sommes très reconnaissants.

Je ne surprendrai personne, je crois, en disant que j'aimerais faire quelques remarques sur le bilan du gouvernement dans mon domaine de prédilection, l'élevage bovin. Je limiterai mes propos à l'année en cours, qui tire à sa fin. Il s'agit, monsieur le président, de réflexions personnelles.